

Année 2022

Liste des subventions, d'un montant supérieur à 23 000 €, accordées par la communauté d'agglomération "Pornic aggro Pays de Retz" enregistrée sous le numéro de SIRET 785 943 978 00045

Nom de l'attributaire	Numéro SIRET	Date de la convention	Acte formalisant la décision d'accorder la subvention	Objet de la subvention	Montant de la subvention	Nature de la subvention	Date ou période et conditions de versement	Numéro unique de référencement Si dispositif recensé au répertoire des aides aux entreprises	Mention de l'existence d'une notification relative aux aides de minimis, conformément aux dispositions du règlement (UE)	Mention de l'ensemble des attributaires si la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet
Association Familiale et Rurale (AFR) de Chéméré	785 943 978 00045	25/01/2018 et 02/07/2021	Délibération 2022-232 du 23 juin 2022	Contribution financière aux services dédiés à la petite-enfance/enfance en lien avec les orientations de l'agglomération	155,000 €	numéraire	janvier : 40% de la subvention n-1 mars : 20% de l'année n-1 juillet : 20% de la subvention n octobre : solde de la subvention n	non concerné	non concerné	non concerné
Anim'action Port Saint Père	310 238 720 00026	07/02/2018 et 02/07/2021	Délibération 2022-232 du 23 juin 2022	Contribution financière aux services dédiés à la petite-enfance/enfance en lien avec les orientations de l'agglomération	242,000 €	numéraire	janvier : 40% de la subvention n-1 mars : 20% de l'année n-1 juillet : 20% de la subvention n octobre : solde de la subvention n	non concerné	non concerné	non concerné
Les P'tites Fripouilles	425 021 532 00014	25/01/2018 et 02/07/2021	Délibération 2022-232 du 23 juin 2022	Contribution financière aux services dédiés à l'enfance en lien avec les orientations de l'agglomération	114,000 €	numéraire	janvier : 40% de la subvention n-1 mars : 20% de l'année n-1 juillet : 20% de la subvention n octobre : solde de la subvention n	non concerné	non concerné	non concerné
Paz'à Pas	786 072 694 00049	25/01/2018 et 02/07/2021	Délibération 2022-232 du 23 juin 2022	Contribution financière aux services dédiés à la petite-enfance/enfance en lien avec les orientations de l'agglomération	492,000 €	numéraire	janvier : 40% de la subvention n-1 mars : 20% de l'année n-1 juillet : 20% de la subvention n octobre : solde de la subvention n	non concerné	non concerné	non concerné
Arthon Animation Rurale	409 915 758 00026	30/12/2019 et 02/07/2021	Délibération 2022-232 du 23 juin 2022	Contribution financière aux services dédiés à l'enfance en lien avec les orientations de l'agglomération	170,000 €	numéraire	janvier : 40% de la subvention n-1 mars : 20% de l'année n-1 juillet : 20% de la subvention n octobre : solde de la subvention n	non concerné	non concerné	non concerné
Maison du Parc	439 507 872 00026	16/01/2020 et 02/07/2021	Délibération 2022-232 du 23 juin 2022	Contribution financière aux services dédiés à l'enfance et la jeunesse en lien avec les orientations de l'agglomération	145,000 €	numéraire	janvier : 40% de la subvention n-1 mars : 20% de l'année n-1 juillet : 20% de la subvention n octobre : solde de la subvention n	non concerné	non concerné	non concerné
Roule ta Bille	790 807 077 00017	16/01/2020 et 02/07/2021	Délibération 2022-232 du 23 juin 2022	Contribution financière aux services dédiés à la petite-enfance/enfance en lien avec les orientations de l'agglomération	220,000 €	numéraire	janvier : 40% de la subvention n-1 mars : 20% de l'année n-1 juillet : 20% de la subvention n octobre : solde de la subvention n	non concerné	non concerné	non concerné
Centre de loisirs du Calypso	786 034 256 00051	03/01/2020 et 02/07/2021	Délibération 2022-232 du 23 juin 2022	Contribution financière aux services dédiés à l'enfance en lien avec les orientations de l'agglomération	68,000 €	numéraire	janvier : 40% de la subvention n-1 mars : 20% de l'année n-1 juillet : 20% de la subvention n octobre : solde de la subvention n	non concerné	non concerné	non concerné
Croissance	337 759 492 00024	06/01/2020 et 02/07/2021	Délibération 2022-232 du 23 juin 2022	Contribution financière aux services dédiés à la petite-enfance en lien avec les orientations de l'agglomération	286,000 €	numéraire	janvier : 40% de la subvention n-1 mars : 20% de l'année n-1 juillet : 20% de la subvention n octobre : solde de la subvention n	non concerné	non concerné	non concerné
INSERETZ	37,956,732,400,031	4/19/2022	Délibération 2022-112 du 24 mars 2022	Contribution au fonctionnement de l'association intermédiaire service emploi : 63 534 € + soutien à l'action mobilité : 36 182 €	99,716 €	numéraire	Un versement annuel après signature de la convention	non concerné	non concerné	non concerné
MISSION LOCALE	45,151,111,700,017	11/18/2020	Délibération 2022-112 du 24 mars 2022	Cotisation annuelle 2022 au fonctionnement de l'association : 78 547 € + fonds d'aide aux jeunes : 1 948 €	80,495 €	numéraire	Un versement annuel après signature de la convention	non concerné	non concerné	non concerné